Organisation mondiale de la Santé

20, AVENUE APPIA – CH-1211 GENÈVE 27 – SUISSE – TÉL. CENTRAL +41 22 791 2111 – FAX CENTRAL +41 22 791 3111 – WWW.WHO.INT

Réf. : C.L.53.2026

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses
… compliments aux États Membres et a l'honneur de leur communiquer l'ordre du jour provisoire de la **quarante-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**, **qui se tiendra en présentiel au Siège de l'OMS, à Genève, du mercredi 20 au vendredi 22 janvier 2027,[1] à partir de 9 h 30 (HEC)**.

Le nombre de personnes pouvant s'inscrire par État Membre n'est pas limité. Toutefois, en raison du manque de place, deux personnes seulement par État Membre sont autorisées à être présentes dans la salle où se tient la réunion du Comité.

La composition du Comité est la suivante :

M. Tandin Dendup (Bhoutan), Dr Artur Correia (Cabo Verde), M. Yong Feng (Chine), Professeur Mohamed Hassany (Égypte), Dr Elmer Roberto Bonilla Espinoza (El Salvador), Mme Mónica García Gómez (Espagne), M. Irakli Sasania (Géorgie), Dr Yasuhiro Suzuki (Japon), Dr Abdulrahman Alqashaan (Koweït), Mme Yeshoda Aryal (Népal), Dre Yelkis Gill (Panama), Dr Aspect J.V. Maunganidze (Zimbabwe), M. Tandin Wangchuk (Bhoutan), membre de droit, et Professeur Mamadou Samba (Côte d'Ivoire), membre de droit.

L'inscription peut se faire à partir du **7 décembre 2026** à l'adresse https://events.who.int/PBAC45 **et est possible jusqu'au 11 janvier 2027**.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité entre les sexes au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'aide du lien suivant : Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS.

Les documents relatifs à la quarante-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif sont disponibles à l'adresse https://apps.who.int/gb/pbac/f/f_PBAC45.html. Il est rappelé aux délégués et déléguées que, comme convenu par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session, les réunions des organes directeurs se déroulent sans support papier.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 23 novembre 2026

[1] Voir la décision EB159(4) (2026) du Conseil exécutif

… PIÈCE JOINTE (1)

Organisation mondiale de la Santé

Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif
Quarante-cinquième réunion

Genève, 20-22 janvier 2027 EBPBAC45/1

20 novembre 2026

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document EBPBAC45/1

2. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

2.1 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Document EBPBAC45/2

3. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations

3.1 Financement et exécution du budget programme 2026-2027

Documents EB160/23, EB160/24 et EB160/INF./3

- Incidences financières et administratives des projets de résolutions et de décisions

3.2 Projet de budget programme 2028-2029

Documents EB160/25 et EB160/INF./4

3.3 Barème des contributions 2028-2029

Document EB160/26

3.4 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

3.5 Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

Documents EB160/31 et EB160/INF./6

3.6 Réforme de la gouvernance

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

  Document EB160/INF./5

- Modèle durable pour la réforme de la gouvernance menée par les États Membres

  Document EB160/27

3.7 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

  Document EB160/30

3.8 Déclaration de la représentante ou du représentant des associations du personnel de l'OMS

  Document EB160/INF./7

3.9 Rapport de l'Ombudsman

  Document EB160/INF./8

3.10 Ressources humaines : informations actualisées

  Document EB160/38

3.11 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

  Document EB160/39

3.12 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

  Document EB160/40

3.13 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

  Document EB160/28

- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

  Documents EB160/29 et EB160/29 Add.1

4. Adoption du rapport et clôture de la réunion
